



Nombre de conseillers	81
En exercice	81
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	47

4.1

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le 16 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 septembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

M. LECHAPTOIS, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. TIMON, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. VETEL, M. DUCLOS, M. CHARPENTIER, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme DUHAMEL, M. LEMOUCHE, M. DELONGUEMARE

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. LEROY, M. LEFRANCOIS, Mme QUESNEY, M. VALLEE, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. BAPTIST, Mme CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, Mme GLEMOT, Mme FOUTREL, Mme POTTIER, Mme QUEVAL, M. RABEL, M. FOU COURT, Mme BERGONZI, Mme FRESSARD, M. BESSARD, Mme VANBESIE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT

PROCURATIONS :

Mme DE ANDRES à M. CANTELOUP, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. BOUET à Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHE, M. BARRE à M. MEAUDE, M. MARIE à Mme CLUZEL, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme MONLON à M. DUTILLOY, Mme CABOT à M. AUBE, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUONG

N°DEL_0069_2024 Modifications du tableau des effectifs - Avancements de grade 2024

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Président propose à l'assemblée :

Les suppressions des emplois au tableau des effectifs au 1er septembre 2024 suivantes :

- 2 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet,
- 2 postes d'adjoints territoriaux administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à 32h00 hebdomadaire,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à 30h00 hebdomadaire,

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à 28h07 hebdomadaire,
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 27h00 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 20h19 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 30h24 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 29h16 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 29h05 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 33h00 hebdomadaire,
- 6 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 30h47 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 33h00 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 27h24 hebdomadaire,

Les suppressions des emplois au tableau des effectifs au 16 novembre 2024 suivantes :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 29h30 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 31h50 hebdomadaire,

Les créations des emplois au tableau des effectifs au 1er septembre 2024 suivantes :

- 2 postes d'adjoints d'animation territoriaux principaux 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints territoriaux administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à 32h00 hebdomadaire,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à 30h00 hebdomadaire,
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à 25h07 hebdomadaire,
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 27h00 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 20h19 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 30h24 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 29h16 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 29h05 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 33h00 hebdomadaire,
- 6 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet à 30h47 hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet à 33h00 hebdomadaire,

hebdomadaire,

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ième classe à temps non complet à 27h24 hebdomadaire.

Les créations des emplois au tableau des effectifs au 16 novembre 2024 suivantes :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ième classe à temps non complet à 29h30 hebdomadaire,

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ième classe à temps non complet à 31h50 hebdomadaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le tableau des effectifs,

VU les arrêtés portant tableaux annuels d'avancement de grade pour l'année 2024 effectués le 11 juillet 2024,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **DE DÉCIDER** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er septembre 2024 puis du 16 novembre 2024,
- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12.

Pont-Audemer, le 16 septembre 2024

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL